



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 41

Mercredi 9 novembre 2022

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

- Esprit client, entregent, empathie, souplesse
- Volonté constante d'amélioration des compétences
- Goût pour l'innovation, ouverture au changement

Nous vous offrons

- La possibilité de donner sens à votre parcours professionnel en servant l'intérêt général
- Un poste très varié dans une commune à taille humaine tournée vers l'avenir
- Un environnement de travail moderne dans une équipe dynamique et ouverte

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 12, ou à Madame Nathalie Schranz, Maire, au 079 507 92 40.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (dont une photo-portrait) sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court) ou par voie électronique (contact@court.ch).

Délai de postulation: vendredi 18 novembre 2022
Court, le 2 novembre 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr):

Requérants: Madame Thamar et Monsieur Bernhard Schranz, Graiterie 2, 2738 Court.

Auteur du projet: M. Hanspeter Reusser, Hintermatt 22, 3624 Goldiwil.

Emplacement: parcelle N° 154, au lieu-dit: «Graiterie 2a», commune de Court.

Projet: construction d'un nouveau silo à lisier et extension de l'étable et du hangar à machines agricoles.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage 1 «Le Graiterie».

Dérrogations: art. 24 LAT, 25 LCFo, 33, 56 et 58 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 novembre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Corcelles

Élection communale – Ratification

Au terme du délai de dépôt des listes pour l'élection communale complémentaire du 11 décembre 2022 pour repourvoir un poste de membre du Conseil communal, la liste suivante a été déposée au secrétariat communal:

Liste N° 1 – «Corcelles à cœur»

M. Pascal Beuret

Conformément à l'article 42 du «Règlement concernant les votations et les élections aux urnes», Lorsque le nombre des candidats et candidates ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élu tacitement le candidat proposé respectivement au poste de «membre du Conseil communal».

L'élection prévue le 11 décembre 2022 n'aura pas lieu.

Monsieur Beuret est entré en fonction après la ratification de son élection le 3 novembre 2022.

Le Conseil communal le remercie de son futur investissement pour le village.

Corcelles, le 4 novembre 2022

Le Conseil communal

Assemblée communale ordinaire, jeudi 15 décembre 2022 à 20 h à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour un montant de CHF 670'000.- pour l'étape 2 de l'assainissement du réseau d'alimentation en eau propre (comprenant les Fr. 168'000.- votés en Assemblée communale extraordinaire du 17 octobre 2022)
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement pour un montant de CHF 38'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public (LED dynamique)
4. Discuter et approuver le budget 2023 de la commune mixte de Corcelles avec la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les taxes communales
5. Divers et imprévus

Dépôt public

Les différents budgets seront déposés publiquement au secrétariat communal. Ils pourront être consultés 30 jours avant l'assemblée communale durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale



Belprahon

Corvées

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant le 2^e semestre 2022 sont invitées à remettre leur décompte arrêté au 30 novembre 2022, à Evelynne Rais, d'ici le 2 décembre 2022 au plus tard.

Belprahon, le 26 octobre 2022

Le Conseil communal



Court

Mise au concours

En vue du départ au 31 janvier 2023 de Monsieur Gaël Zürcher, Adjoint au Secrétaire municipal et Préposé au contrôle des habitants, et d'une réorganisation interne conforme à l'article 9 alinéa 2 de l'Ordonnance cantonale sur le personnel (OPers; RSB 153.011.1), la Municipalité de Court met au concours un poste de

**Collaboratrice administrative,
Collaborateur administratif (60 - 80%)**

avec entrée en fonction au 1^{er} février 2023 ou date à convenir.

Vos tâches

- Activités administratives en support des différents secteurs de l'administration municipale (chancellerie, finances, constructions, contrôle des habitant-e-s, ordre et sécurité)
- Rédaction de procès-verbaux, notes internes, préavis et correspondance
- Accueil des administré-e-s au guichet
- Gestion des appels téléphoniques
- Archivage (traitement, recherches, etc.)

Votre profil

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans les domaines de l'administration, de la communication ou du journalisme
- Excellente compétence rédactionnelle en langue française
- Sens des responsabilités, autonomie, rigueur, confidentialité

peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 4 novembre 2022

Le Conseil communal



Eschert

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en Assemblée ordinaire le jeudi 8 décembre 2022 à 20h à la maison communale d'Eschert.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2023 du Syndicat scolaire du Grandval.
2. Discuter et approuver le budget 2023 de la Commune mixte d'Eschert avec:
 - a) la quotité d'impôt (inchangée)
 - b) la taxe immobilière (inchangée)
 - c) la taxe d'exemption du service actif dans le corps des sapeurs- pompiers (inchangée)
3. Investissement pour travaux d'infrastructure communale (Pont des Chaudières)
4. Promotions civiques
5. Divers

Les budgets mentionnés sous chiffre 1 et 2 seront déposés au bureau communal où ils pourront être consultés pendant 30 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

Un recours en matière communale peut être formé dans les 30 jours après l'assemblée communale auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Eschert, le 2 novembre 2022

Conseil communal



Grandval

Corvées communales 2022

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2022 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2022.

Grandval, le 12 octobre 2022

Le Conseil municipal

Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval, jeudi 8 décembre 2022, salle communale à 19h30

Ordre du jour

- 1) Discuter et approuver le budget 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val;
- 2) Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1'100'000.- pour la réfection de la rue de la Gaillarde;
- 3) Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 353'000.- pour la remise en état des berges de la Rauss;
- 4) Discuter et approuver le budget 2023 de la Municipalité de Grandval;
- 5) Divers.

Les budgets cités aux points 1 et 4 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 9 janvier au 7 février 2023.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 2 novembre 2022

Le Conseil municipal

Bourgeoisie de Grandval

Assemblée ordinaire

Samedi 10 décembre 2022 à 14h
à la salle communale de Grandval.

Ordre du jour

1. PV de la dernière assemblée du 16.05.2022 et de l'assemblée extraordinaire du 31.08.2022
2. Discuter et approuver le budget 2023
3. Divers et imprévus

Grandval, le 7 novembre 2022

Conseil de bourgeoisie de Grandval

Paroisse réformée évangélique de Grandval

Assemblée de la paroisse réformée évangélique de Grandval

Le dimanche 11 décembre 2022, à 11 h 15
à la Maison de paroisse à Grandval

Ordre du jour

1. Accueil et méditation
2. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice
3. Discuter et approuver le budget 2023 avec la quotité 0.25 (augmentation de la quotité de l'impôt paroissial de 0.02)
4. Rapport d'activités de la pasteurie
5. Information sur la vie paroissiale/régionale
6. Divers

Communication du Conseil de paroisse de Grandval

Dépôt public du budget 2023 de la paroisse de Grandval

Le budget 2023 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse dès le 1^{er} novembre 2022.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 1^{er} décembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 11 décembre 2022 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 15 décembre 2022 au secrétariat de la paroisse réformée. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Grandval, le 2 novembre 2022

Le Conseil de paroisse



Loveresse

Avis de construction

Requérants/maitres d'ouvrage: Secchi Loïse et Schönenberg Jonas, Chemin du Verger 4, 2732 Loveresse

Auteurs du projet: idem

Adresse du projet: parcelle N° 786, Chemin du Verger 4, 2732 Loveresse

Description du projet: Construction d'un garage à voiture accolé à la maison d'habitation existante.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: zone H2a, toitures traditionnelles

Dérogation: Art. A154 distance par rapport à la route communale

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Dépôt public: du 2 novembre au 2 décembre 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 31 octobre 2022

Conseil communal

Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu le lundi
12 décembre 2022, à 20h, à la Fondation Rurale
Interjurassienne, Beau-Site 9

Ordre du jour

1. Approuver le budget communal du compte de résultats 2023.
2. Nomination de l'organe de révision des comptes 2023.
3. Discuter et approuver le règlement sur les déchets.
4. Informations pour l'installation de conteneurs semi-enterrés destinés à la collecte des ordures ménagères.
5. Discuter et approuver le règlement scolaire.
6. Divers.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 5 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être librement consultés pendant les heures d'ouverture du guichet.

Au plus tard 30 jours après l'assemblée, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Loveresse, le 4 novembre 2022

Conseil communal



Moutier

Arrêté du Conseil de Ville N° 1134 du 31 octobre 2022

Arrêté du Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit indexable de Fr. 880'000.- (TTC) pour la construction d'un hangar de stockage pour le service des Travaux publics (Voirie, Déchets et Parcs et Promenades), au Quartier de la Verrerie (parcelle N° 472)

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46, lettre b) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- sur préavis favorable de la Commission technique;
- sur préavis favorable de la Commission des finances;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif;

arrête :

Art. 1 :

Le crédit indexable de Fr. 880'000.-, (TVA 7,7 % comprise), pour la construction d'un hangar de stockage pour le Service des Travaux publics (Voirie, Déchets et Parcs et Promenades), au Quartier de la Verrerie (parcelle N° 472), est voté.

Art. 2 :

Le financement de cette dépense est assuré par le compte des investissements.

Art. 3 :

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 31 octobre 2022

Au nom du Conseil de Ville

La Présidente: D. Sauvain

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 31 octobre 2022. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 1^{er} novembre 2022

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours :

- une place d'apprenti/e assistant/e socioéducatif/ve au Centre de l'Enfance et à l'Ecole à Journée Continue, avec entrée en fonction début août 2023;
- un poste d'éducateur/trice de l'enfance, assistant/e socioéducatif/ve pour un poste de remplaçant/e sur appel au Centre de l'enfance et à l'Ecole à journée continue

Les informations détaillées de ces postes sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations: **lundi 21 novembre 2022.**

Moutier, le 4 novembre 2022

Conseil municipal

Paroisse réformée Moutier

Communication du Conseil de paroisse de Moutier

Assemblée de la paroisse réformée de Moutier

Lundi 12 décembre 2022 au Foyer à 20h 15

Ordre du jour

1. Accueil et Méditation
2. Nomination des scrutateurs-rices
3. Discussion et approbation du budget 2023 et de la quotité d'impôt
4. Election :
 - de la présidente de la paroisse
 - des conseillères-ers de paroisse
 - de la présidente des assemblées de paroisse
 - du vice-président des assemblées de paroisse
 - de la secrétaire des assemblées de paroisse

- des vérificateurs des comptes

5. Information Par8

6. Informations du Conseil de paroisse et Vie paroissiale

7. Rapport d'activités des pasteurs

8. Divers

Dépôt public du budget 2023 de la paroisse de Moutier

Le budget 2023 de la paroisse peut être consulté au secrétariat de la paroisse dès le 10 novembre 2022.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 13 décembre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 12 décembre 2022 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 15 décembre 2022 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 2 novembre 2022

Le Conseil de paroisse



Avis de construction

Requérant : M. Fritz Freiburghaus, Le Tramont 53, 2742 Perrefitte.

Emplacement : parcelle N° 220, au lieu-dit: « Le Tramont », commune de Perrefitte.

Projet : demande de permis de construire après-coup pour la réalisation de deux pistes forestières sans issues débouchant sur le pâturage et utilisées uniquement pour le débardage du bois de la forêt.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 décembre 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 novembre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Communications du Conseil municipal

Analyse de l'eau potable

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés sur le réseau en date du 4 octobre 2022 obtenus par le laboratoire cantonal, répondent aux dispositions légales.

Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé.

Provenance de l'eau: Source de Rond-Pré

Traitement de l'eau: Désinfection par UV

Lieux des prélèvements: Immeuble 2m; chez M^{me} Sandra Marchand; grand réservoir (avant UV); Grand réservoir (après UV).

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale (032 493 22 74).

Perrefitte, le 9 novembre 2022

Le Conseil municipal

Assemblée bourgeoise

Commune bourgeoise Perrefitte Assemblée ordinaire

le mercredi 14 décembre 2022 à 19h
au restaurant de l'Etoile.

Ordre du jour

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2023 et plan financier.
3. Elections:
 - a) d'un(e) président(e)
 - b) de 4 conseillers(ères)
 - c) de l'organe de vérification des comptes
 - d) d'un(e) secrétaire
 - e) d'un(e) caissier(ère)
4. Rapport du Président.
5. Divers et imprévus.

Perrefitte, le 2 novembre 2022

Le Conseil de Bourgeoisie

Communications du Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

Le Conseil municipal est à la recherche de personnes motivées à décorer (mais pas forcément illuminer) une fenêtre de leur domicile ou commerce pendant la période de l'Avent. En cas d'illumination, nous vous invitons à privilégier des leds ou ampoules à faible puissance et une illumination limitée dans le temps est recommandée.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer au Secrétariat municipal par téléphone ou par email (032 493 22 74 ou perrefitte@gmail.com) jusqu'au 25 novembre à 10h au plus tard leur nom, prénom, adresse et date choisie pour décorer leur fenêtre. Les premiers annoncés seront assurés de se voir attribuer le jour choisi.

Merci à tous pour votre participation à l'embellissement de notre village pendant cette période de l'Avent.

Perrefitte, le 9 novembre 2022

Le Conseil municipal



Fête de Noël 2023 du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

Cette année, afin de suivre les recommandations de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne, Noël sera fêté dans chaque classe, sans les parents.

Cette mesure a été prise dans le contexte du Covid-19. En effet, nous ne savons pas comment le nombre de cas évoluera à partir de cet automne.

Pour vous rencontrer et passer un moment convivial tous ensemble, nous organiserons une fête de fin d'année scolaire qui se déroulera le jeudi 29 juin à la halle de gymnastique du Fuet pour les élèves de 1h à 8h.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et restons à disposition pour tout complément d'informations.

Souboz, le 9 novembre 2022

Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu

**le lundi 12 décembre 2022 à 20 h
à la salle de paroisse à Moron**

Ordre du jour

- Décider la vente de la parcelle N° 310-002 (Sornetan) à la Société de tir Petit-Val au prix de CHF 45'000.- et accepter la perte comptable de CHF 20'000.-
- Présentation du projet d'Épicerie villageoise et voter un placement financier de CHF 130'000.-
- Budget 2023:
 - fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens;
 - adopter le budget 2023
- Nommer l'organe de contrôle pour les années 2023 à 2026
- Prendre connaissance du rapport 2021 de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
- Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la fibre optique
- Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection des berges de la Sorne
- Divers

Dépôt public

Le budget sous chiffres 3) est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou sur le internet de la commune.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 9 novembre 2022

Conseil communal

Assemblée bourgeoise de Souboz

Les bourgeois de Souboz ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

L'Assemblée bourgeoise de Souboz le mercredi 14 décembre 2022 à 19 h 30 à l'administration communale à Souboz, (salle des commissions)

Ordre du jour

- Election d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
- Election d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
- Etablissement de la zone de protection « Source de la Combe du Pichoux » - information sur les répercussions de la zone de protection et discussion des indemnités
- Discuter et approuver la procédure de rectification des limites naturelles du ruisseau du Tchaibez
- Discuter et approuver les adaptations de limites de chemins forestiers par rapport à la réalité du terrain à Souboz
- Discuter et approuver les adaptations de limites avec échanges de surfaces le long de routes cantonales
- Discussion sur le versement des gaubes
- Divers

Souboz, le 9 novembre 2022

Conseil communal

Assemblée bourgeoise de Sornetan

L'Assemblée bourgeoise de Sornetan prévue initialement le mercredi 7 décembre 2022 est déplacée au jeudi 15 décembre 2022.

Les bourgeois de Sornetan ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

L'Assemblée bourgeoise de Sornetan le jeudi 15 décembre 2022 à 20 h à la salle communale à Sornetan, Plaine Fin 17c (ancienne salle des travaux manuels)

Ordre du jour

- Election d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
- Election d'un-e vice-président-e de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
- Discuter et décider la cession de la parcelle N° 268 (Sornetan) à Jacques Graber
- Discuter du transfert des parcelles N°s 299 et 300 (Sornetan) appartenant à la Commune mixte de Petit-Val à la Bourgeoisie de Sornetan
- Discuter et décider la vente d'une portion de 349 m² de la parcelle N° 233 (Sornetan) à Gilles Neukomm
- Discuter et décider la rectification des limites naturelles de La Sorne
- Divers

Souboz, le 9 novembre 2022

Conseil communal

Assemblée bourgeoise de Châtelat

L'Assemblée bourgeoise de Châtelat prévue initialement le mercredi 7 décembre 2022 est déplacée au jeudi 15 décembre 2022.

Les bourgeois de Châtelat ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqués à

L'Assemblée bourgeoise de Châtelat le jeudi 15 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle communale à Sornetan, Plaine Fin 17c (ancienne salle des travaux manuels)

Ordre du jour

- Election d'un-e président-e de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
- Election d'un-e vice-présidente de bourgeoisie pour la législature de 2023 à 2026
- Divers

Souboz, le 9 novembre 2022

Conseil communal



Rebévelier

Assemblée communale ordinaire

**Mercredi 14 décembre 2022 à 20 h
à la salle communale.**

Ordre du jour

- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
- Approbation du budget 2023
- Approuver le nouveau règlement de redevance de concession avec BKW.
- Discuter et approuver la modification du projet de rénovation du réseau d'eau potable et l'indexation du crédit voté en assemblée du 16.12.2020 pour un montant de CHF 2'980'000.-.
- Divers et imprévus.

Dépôt public du règlement:

Le règlement cité ci-dessus au point 3 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours avant l'assemblée communale. Il peut être consulté auprès de Michael Amstutz (le maire) ou de la secrétaire.

Rebévelier, le 7 novembre 2022

Le Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérante: Heiri architektur + Immobilien AG, M. Nathanael Müller, Niklaus Wengistrasse 104, 2540 Grenchen.

Emplacement: parcelle N° 149, au lieu-dit: «Grand-Rue 19», commune de Reconvilier.

Projet: rénovation du bâtiment pour la création de 4 appartements, changement d'affectation des combles en habitation, pose de velux et de lucarnes en toiture, aménagement d'un escalier extérieur au Nord avec transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre et nouvelle fenêtre en façade Nord et remplacement d'une fenêtre en façade Sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Zone de protection: périmètre de protection et de conservation du site bâti «Village ancien et Centre».

Recensement arch.: objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 décembre 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 octobre 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Assemblée municipale

Lundi 12 décembre 2022 à 20 h à la Salle des fêtes, Vie des Crêts 51

Ordre du jour

- Voter un crédit d'engagement de CHF 200'000.- pour la pose d'une installation photovoltaïque sur le toit de la Halle de gymnastique
- Voter un crédit d'engagement pour une dépense périodique de CHF 17'000.- pour la modification du plan de prévoyance qui tient compte du taux d'occupation des employés municipaux
- Voter un crédit d'engagement de CHF 130'000.- pour le remplacement du Kubota, véhicule de la voirie
- Voter un crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux de la rue Les Molez
- Voter un crédit d'engagement de CHF 270'000.- pour la réfection de la conduite d'alimentation et la canalisation d'assainissement des eaux de la Rue des Nouettes
- Budget 2023; fixer la quotité et les taxes
- Approuver le nouveau règlement sur la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

8. Décider l'abrogation du règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche relatif à l'arrondissement de sépulture de Reconvilier-Chaindon
9. Décider l'abrogation du règlement concernant le financement spécial de l'arrondissement de sépulture de Reconvilier-Chaindon
10. Décider les modifications du règlement de sépultures de Reconvilier-Chaindon
11. Divers et imprévus

Information – Les règlements cités à l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat municipal durant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée municipale.

Remarque – Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé du budget 2023. Il peut également être consulté sur le site internet de la Municipalité www.reconvilier.ch.

Recours – Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1^{er}, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 7 novembre 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Loosli Wilfred, Chaindon 44, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Loosli Barbara et Wilfred, Chaindon 44, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Lack Cheminée, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2051, Chaindon 44

Projet : Ajout d'un poêle à bois intérieur avec canal de cheminée extérieur sur toiture Ouest

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : PQ 1 « Chaindon »

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 8 décembre 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 9 novembre 2022

Le secrétariat municipal



Saicourt

Avis de construction

Requérant : Jean-Marie Humair, Sous Béroie 11, 2713 Bellelay

Auteur du projet : Fivree Energie SA, Rixciya Waram, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue : Sous Béroie 11, 2713 Bellelay Parcelle N° : 832

Projet de construction : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau et évacuation de la citerne à mazout

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} décembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 2 novembre 2022

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Marc Alain Paroz, Route de la Scierie 8, 2732 Saicourt

Rue : Route de la Scierie 8, 2732 Saicourt

Parcelle N° : 26

Projet de construction : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur et élimination des citernes. Rénovation de la place côté Nord par un revêtement bitumineux

Dimension et genre : Selon plans déposés

Zone : Village ancien

Dérogation : Art. A151, chiffre 8, alinéa 2 RCC (distance à la limite)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1^{er} décembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 2 novembre 2022

Secrétariat municipal

Fête de Noël 2023 du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

Cette année, afin de suivre les recommandations de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne, Noël sera fêté dans chaque classe, sans les parents.

Cette mesure a été prise dans le contexte de Covid-19. En effet, nous ne savons pas comment le nombre de cas évoluera à partir de cet automne.

Pour vous rencontrer et passer un moment convivial tous ensembles, nous organiserons une fête de fin d'année scolaire qui se déroulera le jeudi 29 juin à la halle de gymnastique du Fuet pour les élèves de 1h à 8h.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension et restons à disposition pour tout complément d'informations

Le Fuet, le 9 novembre 2022

Syndicat scolaire Saicourt - Petit-Val

Informations communales

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 11 novembre 2022.

Le Fuet, le 9 novembre 2022

Conseil municipal

Assemblée municipale du 12 décembre 2022 à 20h à la halle polyvalente « Pré Paroz » Le Fuet

Ordre du jour

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 55'000.– pour les travaux de raccordement au chauffage à distance pour le complexe communal, l'école primaire du Fuet et l'ancienne école du Fuet.
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 40'000.– pour le remplacement des têtes de candélabres communaux par du LED.
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 130'000.– pour la rénovation de l'appartement de 4 pièces au complexe communal.
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 156'000.– pour l'achat de la

parcelle N° 102 au lieu-dit Route de Bellelay 18 au Fuet.

5. Discuter et accepter le budget 2023 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
6. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2022.
7. Rapport du délégué à la protection des données.
8. Discuter et accepter la modification des article 21 et 24 du Règlement d'organisation (RO).
9. Informations du Conseil municipal.
10. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification du règlement mentionné sous le point 8 est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 9 novembre 2022

Conseil municipal



Saules

Corvées 2022

Toutes les personnes qui ont effectué des travaux ou corvées pour la commune durant l'année 2022 sont invitées à remettre leur décompte au secrétariat communal jusqu'au 20 novembre prochain au plus tard.

Saules, le 9 novembre 2022

Conseil communal

Factures de fin d'année

Les factures, notes de frais, service dentaire, vacances, corvées, etc. pour l'année 2022 sont à remettre au bureau communal jusqu'au 20 novembre 2022.

Saules, le 9 novembre 2022

Conseil communal



Tavannes

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale qui aura lieu

le **lundi 28 novembre 2022**
à 20h15 à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 juin 2022.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2023.
3. Approuver le nouveau règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité.
4. Présentation du « Parc Chasseral ».
5. Rapport de la commission de gestion.
6. Divers.

Dépôt public

30 jours avant l'Assemblée municipale, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 27 juin 2022

(point 1), le budget communal du compte de résultat 2023 (point 2) et le nouveau règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité (point 3) sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Voie de recours

Durant les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Tavannes, le 18 octobre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Votation communale du 11 décembre 2022

Désignation du bureau de vote

Pour la prochaine votation communale, le bureau de vote a été constitué comme suit:

Président: Voumard Romain

Secrétaire: Ruch Léanne

Membres: Acebedo Manuel
Aeberhard Alain
Berdat Marion
Bernardin Anne
Blaser Méloé

Suppléants: Bourquin Noa
Brandt Isabelle

Tavannes, le 3 novembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Votation municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués:

le dimanche 11 décembre 2022 de 10h à 12h au local de vote de l'Hôtel-de-Ville pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

Acceptez-vous le crédit supplémentaire de CHF 950'000.- pour l'achèvement du nouveau bâtiment scolaire et des extérieurs?

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin du 11 décembre 2022, un recours peut être formé contre la votation auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Tavannes, le 3 novembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Mise au concours

Offre d'emploi secrétaire municipal.e

La municipalité de Tavannes met au concours le poste de

Secrétaire municipal.e

à un taux de 80 à 100% avec entrée en fonction au 1^{er} février ou à convenir.

Vos missions

- Direction et conduite opérationnelle de l'administration
- Participation aux séances du Conseil municipal, rédaction des procès-verbaux et suivi des décisions
- Soutien du conseil municipal dans les questions stratégiques et juridiques, ainsi que dans la planification et la communication institutionnelle
- Responsabilité des ressources humaines
- Gestion de projets interdisciplinaires et développement d'un service public orienté vers le client

Votre profil

- Être au bénéfice du diplôme de cadre en administration communale ou formation jugée équivalente
- Plusieurs années d'expérience dans un poste similaire
- Excellente maîtrise de la langue française, grande facilité rédactionnelle
- Intérêt marqué pour le service à la collectivité
- Maîtrise des outils informatiques usuels (MS Office) ainsi que de la gestion électronique des documents
- Sens élevé de l'organisation, capacité à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives, aptitude à diriger, motiver et fédérer une équipe

Vos perspectives

- Un poste exigeant avec des conditions de travail modernes
- Une activité passionnante et variée, laissant une grande liberté d'action
- Un salaire correspondant aux classes de traitement de l'échelle cantonale

Le cahier des charges complet peut être consulté sur tavannes.ch

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Christophe Wölfli, tél. 032 482 60 44.

Intéressé.e? Vous pouvez volontiers nous faire parvenir votre postulation accompagnée des documents usuels sous forme électronique à mairie@tavannes.ch jusqu'au jeudi 24 novembre 2022.

Tavannes, le 7 novembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Olivier Meier, Rue de Tramelan 45, 2710 Tavannes.

Projet: transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre avec un avant-toit en façade sud, installation de panneaux photovoltaïques en toiture et isolation périphérique complète du bâtiment Rue de Tramelan 45 sis sur la parcelle N° 1362 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 décembre 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>.

Tavannes, 9 novembre 2022

Le chef des travaux publics



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Wahli Yves et Christine, Rue des Mélèzes 21, 2735 Malleray

Auteur du projet: Wahli Père et Fils Sàrl, Grand-Rue 7, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 235, Rue des Mélèzes 21, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une chaudière à bois et pellets avec nouveau canal de cheminée et pose de 6 panneaux thermiques

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 9 novembre au 9 décembre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 3 novembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Dépôt public d'une modification mineure du Plan d'Aménagement Local (PAL) selon art. 122 al. 7 OC (procédure simplifiée), relative aux

Plan de Zones d'Affectation (PZA) / Plan de Zones de protection (PZP) / Règlement Communal de Construction (RCC)

Conformément aux articles 60 de la Loi du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC) et 122 al. 7 de l'Ordonnance du 6 mars 1985 sur les Constructions (OC), le Conseil communal de Valbirse dépose publiquement la modification susmentionnée. Il est prévu de suivre la procédure applicable à la modification mineure de plans d'affectation.

Les documents sont déposés à l'administration communale pendant trois décades, soit du 10 novembre au 12 décembre 2022, où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture du guichet. L'ensemble du dossier est également consultable sur le site Internet de la Commune: www.valbirse.ch, rubrique «aménagement local / constructions» sous Plan d'Aménagement Local (seul le dossier «physique» déposé auprès de l'administration communale fait formellement foi).

Durant la durée du dépôt public, il est possible de former une opposition écrite et motivée ainsi que d'émettre une déclaration de réserve de droit auprès de l'administration communale contre la modification envisagée.

Bévillard, le 4 novembre 2022

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Liechti-Kim Patrice et Sarah, Rue des Perruches 4, 2735 Malleray

Auteur du projet: AMA - atelier mueller architecte sàrl, Les Forges 5, 2732 Loveresse

Adresse du projet: BF 804, Le Seut 9, 2735 Malleray

Description du projet: Transformation et agrandissement d'une maison familiale, intégration d'un couvert à voitures et l'Est et installation d'une pompe à chaleur à l'Ouest du bâtiment

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dérogations: Art. 212, A162RCC

Dépôt public: du 10 novembre au 9 décembre 2022 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier)

ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions – consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 4 novembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 21 novembre 2022

Les membres du Conseil général sont convoqués le lundi 21 novembre 2022, à 19h, à la Salle communale de Malleray.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approuver le procès-verbal du 19 septembre 2022
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Accepter le règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
5. Accepter le règlement sur le financement spécial en faveur du climat
6. Budget 2023
 - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière
 - c) Approbation du budget du compte global 2023
7. Réponse à l'interpellation 2022/01 « Résilience communale »
8. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
9. Prendre connaissance du décompte final de la rénovation de la halle de gymnastique de l'ESMA
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
11. Rapport de la Commission scolaire
12. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
13. Informations du Conseil communal
14. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
15. Questions orales

Bévillard, le 4 novembre 2022

Bureau du Conseil général

Plusieurs mesures d'économie d'énergie à l'échelon local

L'approvisionnement énergétique figure au coeur des préoccupations de la Confédération et des cantons qui ont pris des mesures et émis des recommandations. Le Conseil communal de Valbirse s'est lui aussi penché sur la question ces dernières semaines pour définir ce qui était possible d'entreprendre à l'échelle locale.

Il a pris plusieurs décisions :

Extinction de l'éclairage public

Les candélabres situés le long des rues communales seront éteints entre 0h30 et 5h30. Il se pourrait toutefois, pour des raisons techniques, que l'un ou l'autre lampadaire ne puisse pas être éteint.

La mise en œuvre de cette extinction nocturne aura lieu durant la semaine du 21 novembre. La route cantonale restera, elle, éclairée.

Rappelons qu'un test d'extinction de l'éclairage public avait été réalisé en 2021. La démarche avait été largement soutenue lors d'un sondage réalisé après coup.

Des décorations plutôt que des illuminations

Le Conseil communal renonce cette année à installer des illuminations électriques de Noël dans l'espace public. Des sapins décorés trôneront bel et bien dans les localités, mais sans guirlande lumineuse. L'exécutif espère ainsi encourager les privés à miser eux aussi sur des décorations peu énergivores.

Efforts à tous niveaux

Plusieurs mesures concernent spécifiquement les services communaux. L'arrêté approuvé par le Conseil communal rappelle notamment aux collaboratrices et collaborateurs quelques gestes simples à adopter (p. ex. extinction des ordinateurs lors d'une absence de plus de 30 minutes, pose d'interrupteurs aux endroits stratégiques, réglage des détecteurs de mouvement et de présence). Il fixe par ailleurs la température des locaux communaux (p. ex. 20° dans les bureaux et salles de réunions, 17° dans les salles polyvalentes et ateliers). Enfin, les autorités encouragent les commerçants et entreprises à réduire les publicités lumineuses.

Bévillard, le 2 novembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Conservation des objets trouvés

Vos clés ou votre bague perdues se trouveraient-elles au bureau communal? Il n'est en effet pas rare que des personnes bienveillantes amènent des objets trouvés à l'administration communale, qui les conserve et les consigne dans un registre. Les propriétaires légaux peuvent venir rechercher leurs affaires durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Portes ouvertes le 10 novembre

L'inauguration des bureaux communaux rénovés aura lieu le jeudi 10 novembre 2022 entre 18h30 et 20h pour le public. Visite des locaux, quiz, exposition d'archives et verre de l'amitié sont au programme.

Bévillard, le 2 novembre 2022

Commune mixte de Valbirse

Commune bourgeoise de Malleray

Assemblée ordinaire, vendredi 9 décembre 2022 à 20h 15 à la salle du Conseil, Grand-rue

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Fixer et adopter les traitements pour 2023
3. Discuter et adopter le budget pour 2023
4. Nommer l'organe de contrôle pour la vérification des comptes
5. Divers et imprévus

Malleray, le 2 novembre 2022

Conseil de bourgeoisie

Divers

Paroisse-Catholique Malleray-Bévillard

Assemblée de paroisse

Le conseil de paroisse de l'église catholique de Malleray-Bévillard vous invite à participer à l'assemblée de paroisse ordinaire qui aura lieu le

Lundi 5 décembre 2022 à 20h
à la salle paroissiale

Ordre du jour

1. Méditation
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Présentation et acceptation du budget 2023 et de la quotité d'impôts
4. Election d'un-e conseiller-ère de paroisse
5. Election d'un-e vice-président-e des assemblées
6. Modification de l'organisation du règlement de paroisse
 - Article 1^{er} alinéa
 - Article 57
 - Articles 13.32 et 33
7. Divers et imprévus

Malleray, le 1^{er} novembre 2022

Conseil de paroisse

Invitation à l'Assemblée des délégués (-es) du syndicat de communes du home La Colline

Date : lundi 12.12.2022

Lieu : Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure : 17 h

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 22.08.2022
3. Budgets 2023
 - a) présentation du budget du Foyer de jour
 - b) présentation du budget du home La Colline
 - c) approbation des budgets
4. Comité de direction : démissions et élections
 - a) en remplacement de M^{me} Sandra Roullet, démissionnaire, le conseil municipal de Saicourt propose M^{me} Anne-Marie Kuhnen- Mosimann
 - b) représentation de la commune de Reconvilier
 - c) représentation de la commune de Moutier
5. Projet d'élaboration du guide du collaborateur en lieu et place du règlement du personnel et de l'ordonnance sur le personnel
 - a) présentation et discussion
 - b) prise de décision sur la question de principe et suite des démarches
6. Informations générales
7. Divers

Si le contexte sanitaire le permet, l'Assemblée sera suivie d'un apéritif.

Reconvilier, le 10 novembre 2022

Le Président du Comité de direction, Stéphane Terrier

Le Directeur, Jean-Daniel Renggli

Corps des sapeurs-pompiers La Birse

Mise au concours

A la suite du départ du titulaire au 31 décembre 2022, la Municipalité de Tavannes met au concours:

Le poste de sous-commandant-e du Corps des sapeurs-pompiers La Birse.

Avoir de très bonnes connaissances et beaucoup d'expérience dans le domaine des sapeurs-pompiers.

Rémunération selon le règlement du Corps des sapeurs-pompiers La Birse.

Vous êtes domicilié-e sur le territoire des communes de Loveresse, Reconvilier, Saules ou Tavannes, vous avez entre 30 et 50 ans et vous avez de l'intérêt pour la tâche publique.

Envoyez-nous votre dossier de candidature jusqu'au 25 novembre 2022 à l'adresse suivante: Conseil municipal, Grand-rue 1, 2710 Tavannes.

Le poste sera repourvu en interne.

Tavannes, le 9 novembre 2022

Conseil municipal, Tavannes

Assemblée ordinaire des délégués

SECOR

Mardi 13 décembre 2022 à 20h à la STEP de Court

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

2. Réélection du président

3. Jetons de présence et indemnités 2023

4. Budget 2023, fixation des contributions des communes

5. Rapport du président

6. Divers

Court, le 4 novembre 2022

Commission SECOR

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi à vendredi:
9h 30 à 11h 45 et 15h à 17h

Jeudi:

9h 30 à 11h 45 et 15h à 18h

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi . Mardi de 10h à 12h et 14h à 17h
- Mercredi de 10h à 12h . fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 14h à 18h 30
- Vendredi de 10h à 12h et 14h à 16h

Calendrier des parutions 2022

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	48	44	30.11.2022	mercredi	52	28.12.2022	SUPPRIME
45	41	09.11.2022	mercredi	49	45	07.12.2022	mercredi			
46	42	16.11.2022	mercredi	50	46	14.12.2022	mercredi			
47	43	23.11.2022	mercredi	51	47	21.12.2022	mercredi			